



**MARTIGUES Badminton Club
(MABC)**

Siren:
44944820800016
No sous préfecture:
W134001954

Règlement du Tournoi LA VENISE PROVENCALE 08 et 09 Avril 2023

- 1- Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro de dossier 2200009. Le numéro d'autorisation est en cours.
- 2- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.
- 3- Le tournoi se déroulera dans la salle : **Gymnase des Salins**, avenue Louis Sammut, 13500 Martigues, le samedi 08 avril 2023 et le dimanche 9 avril 2023.
- 4- Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2022/2023 à la date limite d'inscription fixée au **16 Mars 2023**.
- 5- Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au jeudi 23 mars 2023 (publié sur le site Poona de la FFBaD) pour un tirage au sort le 27 mars 2023.
- 6- Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD, aux séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
Le Tournoi est autorisé aux catégories Seniors et Vétérans.
Les Cadets et Juniors seront autorisés à participer avec un classement minimum P10, dans une des séries (double ou mixte).
- 7- La compétition accueillera les disciplines suivantes :
Doubles le samedi, et Mixtes le dimanche,
dans les tableaux : R4, R5, R6, D7, D8, D9, P et NC.
Pour une meilleure valorisation des tableaux, l'organisateur hiérarchisera leur confection sous la forme de TOP dénommés ainsi TOP A, TOP B, TOP C, TOP D, etc.).
Les joueurs ne s'inscrivent pas dans une série, mais ils seront placés dans le tableau correspondant à leur CPPH.
- 8- Le nombre de joueurs est limité à **140** soit **70** paires sur chaque journée.
En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :
 - Licence en règle sur le site fédéral Poona de la FFBaD au 16 mars 2023 (date limite d'inscription)
 - Ordre d'arrivée des feuilles d'inscription et du règlement.Dans la mesure du possible, des poules de 4 et poule de 5 seront confectionnées, il y aura toujours 2 sortants.
- 9- Modalité d'inscription :
les inscriptions doivent être envoyées par le responsable du club en priorité par mail à competition@martiguesbc.fr ou par voie postale (MABC, Maison de la Vie Associative, quai Lucien Toulmond, 13500 Martigues.

Présidente : Christelle WYATT

Siège social : Maison de la Vie Associative, quai Lucien Toulmond, 13500 Martigues

Mail : mabcinfo@martiguesbc.fr <http://www.martiguesbc.fr>



MARTIGUES Badminton Club (MABC)

Siren:
44944820800016
No sous préfecture:
W134001954

Les inscriptions sur le site badiste.fr ne sont pas officielles sans envoi de la feuille d'inscription par mail.

Les règlements seront à adresser :

- Cheque par courrier à l'ordre du Martigues badminton club,
- Virement bancaire : Iban FR76 3000 4006 6700 0028 1862 834, Bic BNPAFRPPXXX, préciser dans l'intitulé du virement le nom du club et nombre de joueur.
- PayPal : tresorier@martiguesbc.fr, choisir l'option personne de confiance et préciser dans l'intitulé du virement le nom du club et nombre de joueur.

L'inscription ne sera effective qu'à réception de la feuille et du règlement avant la date limite d'inscription (16 mars 2023).

- 10- Le montant des frais d'inscriptions est de **18€ pour un tableau et 18€ pour 2 tableaux**
- 11- Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
Notamment, ils pourront regrouper, scinder des séries (par rapport au CPPH) ou supprimer des tableaux en fonction du nombre d'inscrits.
Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Dans ce cas, ils seront remboursés de leur droit d'inscription.
- 12- En cas de forfait d'un joueur d'une paire, c'est la paire complète sur liste d'attente qui sera prioritaire.
- 13- Les volants sont à la charge des joueurs.
Le volant officiel du tournoi est le RSL Tourney n° 3, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.
Il est en vente sur place au prix de **22 euros**.
Les joueurs P et NC joueront en plume.
- 14- Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.
Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est let au service, il sera remis au maximum deux fois et il est faute en jeu.
Tout volant touchant les filins du panneau de basket est let permanent au service et en jeu.
- 15- Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc, tout joueur doit être présent dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.
- 16- Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.
Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.
Dès leur arrivée sur le terrain, ils devront commencer par le test des volants avant leur préparation.
- 17- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, serviette, eau...).
- 18- Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Présidente : Christelle WYATT

Siège social : Maison de la Vie Associative, quai Lucien Toulmond, 13500 Martigues

Mail : mabcinfo@martiguesbc.fr <http://www.martiguesbc.fr>



MARTIGUES Badminton Club (MABC)

Siren:
44944820800016
No sous prefecture:
W134001954

- 19- Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 20- Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par joueur ou paire).
- 21- Les matchs seront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné.
- 22- Le JA est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecterait pas un point du règlement.
Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- 23- Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.
- 24- Tout forfait, même justifié, après le tirage au sort, ne sera pas remboursé, excepté si l'organisateur a pu palier au remplacement de la paire.
- 25- Tout forfait après la date du tirage au sort devra être informé au club organisateur et être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) par mail ou par courrier au responsable de la gestion des forfaits à contact@liguepacabad.org sous peine de sanction fédérale.
- 26- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBA est exigée sur les terrains et le Juge Arbitre aura toute autorité pour faire respecter les dites circulaires, qui seront affichées dans le gymnase.
- 27- Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition.
En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.
Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.
- 28- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au JA avant son premier match.
- 29- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur (ou paire) qui n'aurait pas respecté le règlement ou une personne parmi les organisateurs ; ou qui aurait perturbé ou critiqué celui-ci.



MARTIGUES Badminton Club (MABC)

Siren:
44944820800016
No sous prefecture:
W134001954

- 30- Le comité organisateur se réserve le droit et sans contrepartie, d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du tournoi.
Toute personne désirant user de son droit de s'opposer à l'utilisation de son image, doit le faire savoir au plus tard, lors de sa 1ère entrée dans le gymnase, du 1er jour du tournoi, auprès du comité organisateur.
- 31- Le tournoi sera doté 2000 euros de récompenses (valeur pouvant être revue à la baisse si le nombre maximal d'inscrits n'est pas atteint).
- 32- Le Juge Arbitre principal est : **Bimboes Jean-francois**
- 33- La participation au Tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Fait Martigues , le 29/08/2022

Martigues Badminton club
Mme Christelle Wyatt, Présidente

Le juge Arbitre
Jean Francois Bimboes

Présidente : Christelle WYATT

Siège social : Maison de la Vie Associative, quai Lucien Toulmond, 13500 Martigues

Mail : mabcinfo@martiguesbc.fr <http://www.martiguesbc.fr>